

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

**SÉANCES DU CONSEIL
ANNÉE 2021**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tiendra ses séances ordinaires à l'endroit, dates et heure ci-dessous mentionnés :

- *Les 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 25 mai, 22 juin, 27 juillet, 24 août, 28 septembre, 23 novembre et 14 décembre au centre communautaire situé au 99, rue de la Mairie à 19 h 30.*

Que le présent avis est donné conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 26^e jour du mois de novembre 2020.


Me Marie-Josée Russo
Greffière